

NON FUMEUR

RÉSERVATION

La location prendra effet si je reçois à mon adresse, sous 5 jours (hors week end et férié) un exemplaire du contrat et des conditions générales datés et signés avec la mention « Lu et approuvé » accompagné des arrhes.

RÈGLEMENT

Par virement, espèces, chèque bancaire, chèques vacances, chèques vacances/Connect,

- 30% du séjour à la signature du contrat
- 50% 45 jours avant le début du séjour.
- Solde à l'arrivée

UTILISATION DES LIEUX

La maison a une capacité de 5 personnes qui ne doit pas être dépassée. Le chèque de caution pourrait être débité.

CHARGES ET TAXES

Compris : linge de lit, serviettes, torchons, eau, gaz, électricité, internet par wifi

Non compris : Taxe de séjour : 1.76€ par adulte et par jour à partir de 18 ans. Chauffage : en été, les radiateurs sont désactivés. Si vous désirez le chauffage à cette période, précisez-le sur le contrat.

La facturation s'établira d'après le relevé du compteur EDF 0,18€ kWh (offerts 10 Kw /J)

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE au début et à la fin du séjour

DÉPÔT DE GARANTIE

2 chèques, espèces ou chèques vacances : 400€ pour la maison et 60€ pour le ménage. La caution maison est restitué au départ, déduction faites des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

La caution ménage est restituée lorsque :

- Vaisselle faite et rangée
- Mobiliers et ustensiles divers remis à leur place initiale.
- Aspirateur passé et sol lavé,
- Sanitaires, frigo, plaques de cuisson propres.
- Poubelles vidées

CHIEN

Participation de 60€ pour la durée du séjour ;

Il doit figurer sur le contrat. Il n'accédera ni aux lits, ni à l'étage. Une barrière ferme l'accès de l'escalier. Les détériorations maison et jardin seront à votre charge. Les « salissures » seront enlevées.

Chat non admis hôtel pour chats à 5 kms

CONDITIONS D'ANNULATION ou INTERRUPTION de séjour Annulation client : Notification par LRAR obligatoire. Arrhes non remboursables, sauf relocation du bien (remboursement net de 5 % d'indemnité).

Interruption anticipée et si ma responsabilité n'est pas mise en cause : aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

Report : Possibilité de décaler le séjour sur l'année N ou N+1 (sous réserve de disponibilité).

Annulation propriétaire : En cas de force majeure, restitution intégrale des arrhes au locataire.

ASSURANCE

Vous êtes tenu d'assurer la maison louée. Veuillez la réclamer à votre assureur et me l'adresser pour finaliser le contrat.

Si l'extension villégiature (location de vacances) ne figure pas dans votre contrat d'habitation, demandez à votre compagnie d'assurances l'extension de la garantie ou bien souscrivez un contrat particulier, au titre de clause "villégiature".

Vous vous déclarez d'accord sur les termes de ce contrat.

DATE SIGNATURE